

Motion du 8 juin 2022 de Mmes et MM. Pascal Holenweg, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Melete Solomon-Kuflom, Christel Saura, Olivier Gurtner, Joëlle Bertossa, Théo Keel, Oriana Brücker, Salma Selle, Bineta Ndiaye, Pierre-Yves Bosshard, Olivia Bessat-Gardet, Dalya Mitri Davidshofer, et Timothée Fontolliet: «Pour un dispositif communal d'aide à la culture de proximité».

(renvoyé à la commission des arts et de la culture lors de la séance du 17 mai 2023)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'adoption par le Grand Conseil d'une loi sur les aides cantonales post-Covid dans le domaine culturel, et par le Conseil d'Etat d'un règlement d'application de cette loi;
- la possibilité donnée aux communes, par cette loi et ce règlement, d'encourager l'engagement d'actrices et d'acteurs culturel-le-s indépendant-e-s et intermittent-e-s locaux par le biais d'un dispositif communal d'aide à la culture de proximité;
- la persistance de l'incertitude sur l'évolution de la situation sanitaire et des mesures de restrictions, de l'inquiétude quant au maintien des subventions pour les petites structures;
- la fréquentation imprévisible du public, les difficultés au niveau de la diffusion et de la représentation des créations culturelles, la diminution des possibilités d'engagements pour les actrices et acteurs culturel-le-s indépendant-e-s et intermittent-e-s;
- la nécessité de développer les possibilités d'engagements, sans pour autant concurrencer celles déjà existantes;
- la possibilité de lier la relance de l'offre culturelle au développement de celle de proximité et d'une offre culturelle exceptionnelle et atypique dans des lieux insolites de proximité (cafés, bars, restaurants, lieux de culte, galeries, granges, garages aménagés, lofts, chantiers, etc.), et vers un public nouveau, ce qui permettrait de dynamiser l'économie de proximité tout en donnant un coup de pouce aux talents artistiques locaux. Concrètement, ces lieux insolites engageraient un-e ou plusieurs artistes locales et locaux pour une prestation. Le cachet par artiste serait fixé à un minimum (par exemple de 500 francs) et serait cofinancé pour moitié par la Ville,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'encourager l'engagement d'acteurs et d'actrices culturel-le-s indépendant-e-s et intermittent-e-s locaux par le biais d'un dispositif communal d'aide à la culture de proximité. Ce dispositif pourrait consister en une participation financière de la Ville à la proposition d'une offre culturelle complémentaire à celle déjà existante, en stimulant l'utilisation de lieux inusités pour une telle offre et en incitant les propriétaires, gérant-e-s, administrateurs et administratrices de ces lieux à en faire un usage culturel, tout en garantissant une rémunération minimale des artistes. La participation de la Ville devrait être sollicitée par une procédure simple, comprenant l'engagement d'un respect des conditions de rémunération des artistes.